



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 21/01/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carte interactive UFC-Que Choisir sur l'eau du robinet en France : Mieux préserver la ressource pour une cons'eau sans modération !

A l'occasion du lancement de sa nouvelle [carte interactive](#) sur la qualité de l'eau potable en France, l'UFC-Que Choisir publie aujourd'hui une étude montrant que si près de 96 % des consommateurs peuvent boire leur eau en toute confiance, 2,8 millions ont en revanche une eau polluée notamment par les pesticides, les nitrates ou le plomb. Ce constat globalement positif, s'agissant de l'eau distribuée, ne saurait masquer la triste réalité de ressources en eau massivement polluées nécessitant de coûteuses campagnes de dépollution. Si la consommation de l'eau du robinet doit être encouragée, les Pouvoirs Publics doivent urgemment renforcer la politique de l'eau.

Sur la base des résultats officiels du Ministère de la Santé, l'UFC-Que Choisir a passé au peigne fin les réseaux de distribution des 36.600 communes de France, pour la totalité des 50 critères réglementaires. Le résultat global se révèle très satisfaisant, puisque l'eau distribuée à 95,6% des consommateurs français respecte haut la main la totalité des limites réglementaires¹ et ce tout au long de l'année. Encore trop de consommateurs cependant sont desservis par une eau polluée. Revue des principales pollutions :

- **L'agriculture toujours première cause de pollutions** : Les pollutions agricoles occupent les deux premières places de ce triste palmarès, avec tout d'abord les pesticides qui constituent de loin la première cause de non-conformité (5% des réseaux de distribution dans 2271 communes). Ils contaminent l'eau desservie à près de 2 millions de consommateurs principalement ruraux, dans les régions d'agriculture intensive. Mais ils affectent également les réseaux de certaines villes : Tremblay en France (2 des 3 réseaux de distribution), Sens (3 des 4 réseaux de distribution), Lens, Tarbes, Auch ... Viennent ensuite les nitrates (0,8% des réseaux contaminés dans 370 communes) qui polluent l'eau de près de 200.000 consommateurs, notamment dans le Loiret, la Seine et Marne, l'Yonne, l'Aube, la Marne, le Pas de Calais et la Somme.
- **Des bactéries en zone de montagne** : les contaminations bactériennes dues aux défauts de surveillance ou à la vétusté des installations, constituent la 3^e pollution la plus fréquente (0,7% des réseaux dans 253 communes) et concernent de l'ordre de 200.000 consommateurs. Si aucune ville n'est touchée, ces contaminations sont en revanche plus particulièrement rencontrées dans les petites communes rurales de montagne : Pyrénées, Massif Central et Alpes.
- **Alerte sur les composants toxiques des canalisations** : Sur l'ensemble de la France, 3 % des analyses réalisées dans les logements font apparaître la présence de plomb, de cuivre, de nickel ou de chlorure de vinyle, relargués par des canalisations vétustes ou corrodées. Dans le cas du plomb, ces logements sont plus particulièrement situés dans les centres anciens : Nice, Toulon, Dijon, Avignon, Créteil, La Rochelle, Albi, St Briec ... Mais ces pollutions restent les plus mal mesurées car du fait d'un très faible nombre de prélèvements (15 en moyenne par ville pour les communes citées, sur la période de deux ans et demi), ces analyses isolées ne permettent pas de connaître l'exposition réelle des consommateurs.

¹ Ensemble des limites de qualité définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique - NOR: SANP0720201A.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 21/01/2017

- **Gare à la bonne qualité en trompe l'œil** : Bien qu'à l'échelle de la population française ces différentes pollutions soient limitées, elles restent cependant d'autant moins acceptables que l'alerte est donnée depuis longtemps et que les bons remèdes ne sont toujours pas appliqués. Si l'eau de 97% des consommateurs échappe aux pesticides par exemple, ce n'est pas parce que l'agriculture aurait amendé ses pratiques, mais parce que l'eau subit de coûteux traitements de dépollution. Or 87% de cette dépollution est financée par les consommateurs contre seulement 6% par les agriculteurs², en application de l'inadmissible principe du *"pollué-payeur"* ! Quant aux canalisations, si beaucoup de réseaux de distribution échappent à la sanction d'une non-conformité en plomb ou en chlorure de vinyle, c'est souvent à la faveur d'analyses en trop faible nombre, voire inexistantes.

Alors qu'un consommateur sur deux déclare consommer de l'eau en bouteille quotidiennement et que les industriels entendent faire croître ce marché, l'UFC-Que Choisir, forte d'une très bonne qualité de l'eau potable et promotrice d'une consommation responsable, appelle les consommateurs à préférer l'eau du robinet.

Par ailleurs, soucieuse de préserver cette ressource si précieuse, l'Association demande aux Pouvoirs Publics :

- Une réforme en profondeur de la politique agricole de l'eau, par une véritable mise en œuvre du principe *'pollueur – payeur'* dans le calcul des redevances de l'eau, au moyen d'une augmentation de la taxation des pesticides et des engrais azotés et par un soutien financier aux agricultures biologiques et intégrées,
- Un audit national des composants toxiques des canalisations pour estimer le niveau d'exposition des consommateurs et, dans le cas du plomb, une aide aux particuliers pour le remplacement de leurs canalisations.

Chaque consommateur peut accéder librement à la [carte interactive et synthétique de la qualité de l'eau](#) qui lui est distribuée sur www.quechoisir.org



² 'Les agences de l'eau et la politique de l'eau : une cohérence à retrouver' - Rapport public annuel 2015 – Cour des Comptes - février 2015